

Règlement intérieur Saison 2026-2027

L'association :

- **Le siège social et adresse postale** est A L'Isle On Danse, 19 chemin des collines – 38080 L'Isle D'Abeau
- Informations sur l'association <https://alisleondanse.com/lassociation>
- information sur les tarifs : <https://alisleondanse.com/tarif>.
- Information sur les horaires de cours : <https://alisleondanse.com/planning>
- **L'exercice budgétaire** est du 1^{er} septembre au 31 août de chaque année. Une assemblée générale est prévue dans les 3 mois suivant l'exercice pour commenter les chiffres.

Saison 2026-2027

- La saison débute
 - o à partir du **lundi 7 septembre 2026** pour les danseurs valides. Gymnase St Hubert
 - o à partir du **samedi 19 septembre 2026** pour les danseurs déficients. Gymnase D. Douillet
- **Le Gala** : la CAPI nous demande désormais de retenir 3 dates. La date du gala devait être mi-juin 2027. L'association fêtera ses 30 ans. La date sera communiquée dès validation par la CAPI sur notre site internet, page Facebook et communication interne..

Organisation des cours :

- Il n'y a pas de cours ni durant les vacances scolaires ni les jours fériés sauf dispositions particulières laissées à l'appréciation des dirigeants et avis des professeurs.
- Hors vacances scolaires, Il n'y aura pas de cours en cas de fermetures ponctuelles des salles mises à disposition par la Mairie.
- L'Association dégage toute responsabilité lorsque les enfants sont laissés devant les locaux : les parents des élèves mineurs doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser dans le vestiaire à l'entrée de la salle de danse.
Les parents ou personnes habilitées des **danseurs mineurs** doivent les récupérer dans le vestiaire à la fin du cours.
- **Les parents des danseurs mineurs** devront préciser au professeur si leur enfant peut partir seul après les cours en signant une autorisation disponible sur le site internet alisleondanse.com, page « Inscriptions ».
Ce document signé devra être impérativement transmis au professeur.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet dans les vestiaires. Seuls les sacs et le téléphone portable doivent être stockés dans un coin à l'intérieur de la salle de Danse. Les vêtements doivent rester dans le vestiaire.
- **Attention aux portables ! Leur usage est interdit pendant les cours. Ils doivent rester dans les sacs !**
- L'Association se réserve le droit de modifier le planning et d'annuler certains cours en cas d'effectif insuffisant.
- En cas d'absence de l'élève, l'association doit être prévenue par téléphone ou SMS au 06 83 30 39 24 (par le parent si le danseur est mineur).
- Les professeurs sont responsables de l'enseignement dispensé et de l'organisation de leurs cours.
- Les parents ne sont pas admis dans la salle de danse durant les cours.
- Les danseurs doivent attendre leur cours dans le vestiaire.
- Les dirigeants fixent le calendrier de participation aux manifestations sur proposition notamment de la Mairie et des professeurs
- Le Gala annuel est organisé au mois de Juin. La participation à ce dernier n'est pas obligatoire. Même si l'adhérent ne participe pas au gala, les cours continuent pour tous..

Pour une bonne organisation du GALA, , l'adhérent qui ne souhaite pas y participer doit se signaler auprès de son professeur **dès le mois de janvier**.

La présence et l'assiduité en cours sont indispensables pour les élèves participant au GALA.

La section Handi-Danse

- Les cours sont dispensés le samedi matin et sont répartis en 3 groupes JUNIOR, ADO, ADULTE
- Les parents, sauf les accompagnants, doivent rester à l'extérieur de la salle de danse. Le danseur ou danseuse sera plus à l'aise.
- Les accompagnant(e)s
 - Les accompagnants devront prendre au moins 1 cours avec Pauline ou Stéphanie.
 - EXCEPTION pour les cours handi JUNIOR dont le parent ou un proche peut accompagner son enfant comme les cours de Parent Enfant. C'est gratuit pour le parent.

La classe Etudes / concours

- Les groupes concours seront constitués avec l'accord des parents après audition pour les nouveaux par leur professeur.
- Participer à des concours implique de suivre plusieurs cours par semaine afin de maîtriser les fondamentaux
- L'élève doit respecter les directives et les choix chorégraphiques du professeur.
- En concours, l'élève doit avoir un **comportement exemplaire** et respecter les autres concurrents.
- En cas de problème, les parents doivent en informer au plus tôt les dirigeants de l'association.
- L'association s'engage à communiquer dès connaissance les dates, lieux et horaires de passages des concours choisis par le professeur.
- Le professeur décide à quel concours doit ou peut participer l'élève.
- Chaque famille se chargera de l'organisation logistique du déplacement.
- Les résultats des jurys sont incontestables. Un compte rendu sera donné à chacun par le professeur afin d'en dresser le bilan.
- Une charte spécifique concours sera donnée à chacun en début de saison.

L'assurance :

- **L'association est assurée auprès de la SMACL** assurance du Crédit Agricole.
- N° de contrat : 7013-0001. Agrément : 301 309 605 ?
- 141 Av Salvador Allende CS 20000 79031 NIORT CEDEX
- Cette assurance couvre les dommages corporels et la responsabilité civile pendant le cours ou est inscrit l'adhérent
- L'adhérent à l'association doit être à jour des paiements.
- Cette assurance couvre aussi les bénévoles lorsqu'ils sont sollicités par les responsables de l'association.
- Vous pouvez choisir une assurance complémentaire si vous le souhaitez, par exemple auprès de la Fédération Française de la danse.

Le paiement :

- 1 cours d'essai gratuit est proposé courant septembre. 2 cours maximum pour les plus jeunes Eveil.
- Les frais d'inscription peuvent être remboursés jusqu'à la fin du mois de septembre pour les cours d'Eveils et de Parent/Enfant.
- Le paiement en chèque, espèces ou carte bancaire est possible
L'association accepte les Chèques Vacances et les Coupons Sport ANCV. Version papier ou dématérialisée.
Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « **A l'Isle On Danse** ».
- Le règlement peut se faire en plusieurs fois, 4 fois pour 1 cours et jusqu'à 8 fois au dessus de 300€.
Les échéances se feront le 10 du mois. Dernière échéance au plus tard le **10 avril 2026**.
- Toute année commencée est due.
Un Remboursement ne peut être accordé que sur preuve de déménagement dans une zone éloignée. Dans ce cas, tout trimestre commencé est dû.
L'adhésion annuelle n'est pas remboursable. Sur le remboursement éventuel, une retenue de 5% sera appliquée.
- Pour les cas de règlement en espèces, **La facturation doit être à jour à la fin de chaque trimestre**.
- **Dans le cas de difficultés de règlement**, informez nous au plus tôt l'association pour établir un nouvel échéancier.

La discipline et les sanctions

- Les professeurs doivent être particulièrement attentifs à l'assiduité et la ponctualité des élèves.
- Il est interdit de rentrer dans la salle de danse tant que l'élève n'y est pas invité par le professeur.
- Une tenue vestimentaire est demandée en début d'année ; **les cheveux doivent être attachés.** Les élèves sont tenus de respecter les consignes vestimentaires demandées par le professeur pour l'activité exercée.
- Les portables sont interdits durant les cours et devront être posés à **l'entrée de la salle de danse**
- Il est interdit de consommer des aliments ou des boissons autres que de l'eau dans la salle de danse.
- Pour le déroulement des cours, il appartient aux professeurs de faire respecter la discipline. Ils ont toute latitude pour adresser des avertissements en cas de récidive et de prononcer un renvoi temporaire ou définitif.
Auquel cas, ils interviendront auprès du bureau qui adressera un courrier aux parents expliquant le motif du renvoi.
- **Après 3 absences non justifiées, l'élève peut être exclue des cours.**
En cas de renvoi disciplinaire définitif, il sera procédé à la radiation et le montant des cours ne sera pas restitué.
- En cas de problème de quel ordre qu'il soit, l'adhérent doit faire remonter **au plus tôt** aux dirigeants à l'adresse mail communication.alisleondanse@gmail.com

Nom du danseur :

Date :

Signature :